



Proc  s-verbal de la s  ance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 23 ao  t 2017    9 h 08 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

  TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res Diane Martin, Sandra Dicaire, Denise Larocque et Diane Laviolette ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Jean-Claude Larocque.

  TAIT   galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum, la s  ance d  bute    9 h 08 sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celle-ci soumet l'ordre du jour,    savoir :

1. Renonciation de l'avis de convocation;
2. Ouverture de la s  ance;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Projet Centre communautaire – Rapport d'ouverture des soumissions;
5. P  riode de questions (relatives au point 4 seulement);
6. Lev  e de la s  ance.

S17-08-166

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOS   PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET R  SOLU de renoncer    l'avis de convocation pour la pr  sente s  ance extraordinaire.

Adopt  e    l'unanimit  .

S17-08-167

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

S  ANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 23 AO  T 2017

IL EST PROPOS   PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET R  SOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que pr  sent  .

Adopt  e    l'unanimit  .

S17-08-168

RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – R  NOVATION ET

AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PROJET 2017-01

ATTENDU QUE par sa r  solution num  ro 17-08-156, la municipalit   de Val-des-Bois a demand   des soumissions pour des travaux de r  novation et agrandissement du Centre communautaire Projet 2017-01;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont soumissionn   conform  ment aux exigences demand  es;

<u>SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>PRIX INCLUANT TAXES</u>	<u>CONFORME</u>
-------------------------	----------------------------	-----------------

Construction A.M. Martineau Inc.	815 000,00 \$	O
LCC et associ��s Canada Inc.	720 400,00 \$	O

ATTENDU QUE le budget initial du projet était de 318 684,00 \$;

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire de l'architecte ayant préparé les plans et devis déposés en appel d'offres était de 440 000,00 \$;

ATTENDU QU'une clause de non-obligation d'acceptation de soumission était inclus au devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil rejète toutes les soumissions reçues puisque celles-ci dépassent de plus de 50 % les coûts préalablement estimés;

ET QUE le comité du Centre communautaire analysera la possibilité d'effectuer des modifications majeures aux plans et devis afin d'obtenir un nouveau plan qui respecterait le budget alloué à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

S17-08-169

LEVÉE DE LA SÉANCE (9 h 20)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.